

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-cinq le onze décembre à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le 5 décembre 2025 s'est réuni à la mairie de SAINT-HERBLAIN sous la présidence de Madame Michelle DEQUIDT, administratrice du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Bertrand AFFILÉ, Farida REBOUH, Evelyne ROHO, Nelly LEJEUSNE, Alain CHAUVET, Guylaine YHARRASSARRY, Jean-Pierre FROMONTEIL, Gérald CRESPEL, Michelle DEQUIDT, Séverine SANCEREAU, Annick VAILLANT

ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :

Valérie AUDEGOND, Matthieu ANNEREAU, Marie-Line RABILLER, Joël MOSSET, Martine LE BAIL

ÉTAIT ABSENT :

Eric BAINVEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

DÉLIBÉRATION 2025-12-59

OBJET : ÉLECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT DU CCAS

	<p>Accusé de Réception</p> <p>LA PREFECTURE DÉPARTEMENT 44</p> <p>Identifiant de l'acte : 04-264400342-20251216-20251259-DE Date de réception de l'acte par la Préfecture : 16/12/2025</p>
---	--

Hôtel de ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain
Cedex
T 02 28 25 20 00
saint-herblain.fr

DÉLIBÉRATION 2025-12-59

OBJET : ÉLECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT DU CCAS

RAPPORTEUR : Bertrand AFFILÉ

En vertu des dispositions de l'article L.126-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), le Conseil d'administration, dès qu'il est constitué, élit en son sein un Vice-Président.

Conformément à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est précisé que le Vice-Président est élu par ses pairs sans préciser les modalités de son élection qui sont au choix du Conseil d'administration.

Aussi, il est proposé aux administrateurs de décider à l'unanimité de ne pas voter à l'élection à bulletins secrets.

Le cas échéant, il sera procédé à l'élection du Vice-Président à bulletins secrets.

Déclaration des candidatures :

Madame Farida REBOUH

Après déclaration des candidats, il est proposé de procéder au vote.

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 10

Mme Farida REBOUH a obtenu 10 voix

Madame Farida REBOUH, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, est élue Vice-Présidente du CCAS.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Pour ampliation,
Le Président du C.C.A.S.

Bertrand AFFILÉ

Reçu en préfecture de Nantes le 16 décembre 2025
Publication le 19 décembre 2025